SÉANCE du Conseil Municipal
du 19 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix neuf mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MÉNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 15

Présents : M. MENARD – Mme BOYER – M. MINIER – Mme MARTIN - Mme PAGANUCCI - Mme BLONDEAU – M. DESHAYES – Mme FERNANDES-PENTEADO - M. HÉBERT - M. JUMERT – Mme BEAUCHEMIN-LALOUE

Absent excusé : Albert PIGOREAU (pouvoir à Charles JUMERT)

Secrétaire de séance : Mme Françoise BOYER

Sauf mention expresse, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

1. **Approbation du compte-rendu de la précédente séance**
Le compte-rendu de la réunion du 20 février 2015 est approuvé.

2. **Contrat de maintenance** : chauffage extension groupe scolaire
Suite à la décision prise lors du dernier conseil municipal du 20 février 2015, une consultation a été effectuée auprès des entreprises DAHURON et LOYER. Nous attendons leur réponse.

3. Marchés publics :
* Maison des associations : lot n° 9 – Faux-plafonds
Suite à l'attribution des marchés pour la construction de la Maison des Associations, en 2014, l'entreprise retenue a déposé le bilan, il fut donc nécessaire de relancer une consultation pour le lot n° 9. Six entreprises ont déposé une offre. Monsieur SÉMARD, architecte a procédé à l'analyse des offres. Une entreprise a remis une offre non-conforme. Le conseil décide de retenir l'entreprise DOMINGUES, située à Amboise, qui a obtenu la meilleure note pour un prix de 14 052.58 H.T.

Monsieur MÉNARD note la qualité de l'architecte, tant dans son travail d'analyse, que dans sa qualité sur le suivi du chantier.

*Club house
Dans le cadre de la consultation pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un club house au stade de football, quatre cabinets d'architectes ont été sollicités. L'un a décliné l'offre. Parmi les trois restants, seuls deux ont remis une offre pour un prix forfaitaire. Au vu des coûts, et conformément au règlement de consultation, une négociation est actuellement engagée.

5. Restaurant Le Saint-François
La SCI CLAVIEL a proposé à la commune d'acheter le restaurant Le Saint-François au prix de 103.000 €. Suite à la visite des locaux par plusieurs membres de la municipalité, le conseil décide de ne pas acheter ce restaurant en raison de l'importance des travaux à réaliser pour la remise en état, et de l'absence de projet sur cet établissement.

6. La Poste
Suite aux différentes rencontres avec les représentants de la Poste, Monsieur FAGOT a rencontré le Maire pour lui faire une nouvelle proposition, au vu des arguments avancés lors des précédentes réunions.
La Poste va installer dix bureaux tenus par des facteurs /guichetiers, sur le Loir et Cher. Considérant la situation de Villiers sur Loir, la Poste a décidé d'y installer un onzième bureau, dans les mêmes conditions. Le principe est de former un facteur/guichetier chargé de la distribution du courrier, le matin, et de l'ouverture du bureau de poste, l'après-midi et le samedi matin ; ce qui permettrait une ouverture du bureau postal à raison de 14 h 30 par semaine. Le fonctionnement se fera avec le bureau de poste de la Ville aux Clercs qui se voit installer la même formule.
Il s'agit d'une solution pérenne et non pas inscrite dans le plan triennal 2015-2017 de la réorganisation de la Poste.

La Poste s'engage à rénover ses locaux et à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, la Poste s'engage à modifier l'horaire de levée du courrier. Le conseil demande que celle-ci ne se fasse pas avant 16 heures.
Cette formule serait mise en place à partir du 1er novembre 2015, suite à la formation du personnel.
Toutefois, la Poste souhaite maintenir l'organisation prévue initialement entre le mois de mai et le mois d'octobre, avec la fermeture du samedi matin.
Le conseil accepte la proposition de la Poste avec la mise en place d'un facteur guichetier. Il est important de communiquer sur **la fermeture temporaire** du samedi matin. Monsieur JUMERT regrette cependant l'attitude de la Poste qui a mis tout en œuvre pour réduire les opérations au bureau de Villiers sur Loir, induisant ainsi la baisse de fréquentation.

7. Affaires diverses

Travaux en cours

La construction de la Maison des Associations se passe bien, les retards sont en partie rattrapés.
La mise en place des réseaux de la Maison des Associations ont été suivis par Monsieur COUTY, entreprise VIATEC ; ils sont en cours d'achèvement. Monsieur HÉBERT demande si la fibre optique pourra être installée ; trois fourreaux ont été installés pour le téléphone : un pour le raccordement téléphonique, un en cas de défaillance ; le troisième pourra éventuellement être utilisé par les particuliers. Ces branchements ne concernent pas la Maison des Associations qui sera raccordée au réseau téléphonique par l'avenue du Petit Thouars.

Fouilles préventives

Monsieur MINIER fait état des fouilles préventives qui se sont déroulées, début mars, à proximité du parking de la Maison des Associations. Les experts, présents sur place, ont confirmé la présence de deux fosses (présence d'objets métalliques…) et d'un fossé, dans la continuité des fouilles réalisées en 2014. Le rapport rédigé par l'INRAP devrait faire des préconisations sur d'éventuelles fouilles archéologiques. Cependant, les fouilles pourraient être prescrites uniquement sur les zones de fondations des futurs logements et non sur l'intégralité du terrain. En cas de nécessité, des subventions peuvent être sollicitées à hauteur de 75 %.

Travaux de sécurisation de l'avenue des Rondaizes et de l'avenue Ronsard

Compte tenu de l'avis négatif de Monsieur le Maire pour la mise en place d'une déviation de Thoré empruntant la RD 5, le Conseil Général s'était engagé à sécuriser la RD 5, sur la partie agglomération. Un radar de feux va donc être installé : il s'agit d'un feu récompense qui passera au rouge quand les véhicules arriveront à une vitesse trop élevée. De plus, des passages piétons sécurisés par des îlots séparateurs seront implantés. L'ensemble de ces travaux sera fait au début du printemps.

Urbanisme : D.P.U.

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner, telles que présentées ci-dessous, pour lesquelles la commune a renoncé à son droit de préemption urbain :

Date	N° de parcelles	superficie	adresse
25/02/2015	AD 167	231 m²	31 avenue du Petit Thouars
17/03/2015	H 444	595 m²	58 rue de la Boissière
18/03/2015	AA 30 ZB 331	119 m² 214 m²	Le Coudray Pentes des reaux

Cimetière

Mme MARTIN informe qu'un espace pour le compost a été installé au cimetière, à proximité du container, limitant les déchets collectés par Valdem. Monsieur JUMERT approuve cette décision.

Bilan des commissions communales

- Commission « Préau » : la commission a décidé d'installer un préau démontable (avec une toile) à l'emplacement de l'ancien préau.
- Commission « Maison des Associations » : lors de la dernière réunion, les membres ont visité le chantier. La prochaine réunion se tiendra le 28 mars, en association avec la commission « communication » et aura pour mission de travailler sur l'organigramme des clés, sur le futur nom et devra réfléchir sur l'inauguration.

- Formation SIERAVL/Jardins de Chaumont : Madame MARTIN rappelle que la prochaine matinée de formation sur la gestion des surfaces fleuries aura lieu le mardi 7 avril à Villiers sur Loir.
  Les experts des Jardins de Chaumont lui ont transmis une liste de plantes à installer dans les bacs devant la mairie. Différents devis vont être demandés.

Comptes-rendus des activités intercommunales

- SCOT : le budget sera voté le 24 mars, suite au débat d'orientations budgétaires qui a notamment intégré le recrutement d'un chargé d'études à mi-temps missionné sur le bilan du SCOT actuel et éventuellement de la révision à venir.
- SITEU : L'agent titulaire part en retraite à la fin du mois de mars. Par ailleurs, suite à la rencontre avec les vidangeurs, les prix de dépotage et le coût de traitement vont être révisés. En revanche, le prix de traitement facturé aux particuliers devrait passer de 1 € à 1,10 €. Cette augmentation sera reconduite au cours des prochaines années en raison du coût de traitement estimé à 1,27 € le mètre cube. De plus, la station de traitement construite en 2006 commence à présenter quelques défaillances techniques nécessitant des coûts d'entretien et de réparation.
- SIERAVL : le syndicat va s'engager dans un nouveau contrat territorial à partir de 2016 dans lequel seront prévues la réalisation d'une cartographie des cours d'eau et des fossés ainsi qu'une expérimentation sur le bassin du Boulon.
- SIPER : le plan d'eau de Riotte est entretenu en alternance par les communes de Naveil et Villiers sur Loir. Villiers sur Loir assure l'entretien, les années impaires. L'installation des toilettes sèches apporte entière satisfaction.
- SIPEV : Le vote du budget est prévu le 24 mars. Le montant global des participations est inchangé ; toutefois, la participation de la Communauté du Pays de Vendôme diminuera en raison d'une baisse de la population de son territoire.

Evolution de l'intercommunalité :
Le choix du bureau d'études sera fait début avril ; Monsieur MÉNARD y participera au nom de la Communauté du Vendômois Rural.
Les seuils pour les nouvelles intercommunalités sont fixés à 20.000 habitants mais de nombreuses dérogations sont possibles en fonction de la densité de la population départementale et locale.
Un projet de loi relatif au transfert des compétences est en cours d'examen au Parlement, les services de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères pourraient faire partie des compétences obligatoires des nouvelles intercommunalités (il s'agit d'un amendement du gouvernement).

Les prochaines réunions sont :
- Commission Générale : le 02 avril à 20 h 30
- Conseil Municipal (vote du budget) : le 10 avril à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

MAIRIE DE VILLIERS-SUR-LOIR

Le Maire,

Jean-Yves MENARD